

<http://www.eglisealareunion.org/?Rappel-des-consignes-sanitaires-dans-les-eglises>

# Rappel des consignes sanitaires dans les églises

- Actualité -



Date de mise en ligne : vendredi 11 septembre 2020

---

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

---

**Dans sa circulaire en date du 10 septembre 2020, Monseigneur Gilbert Aubry rappelle les consignes sanitaires déjà mises en oeuvre dans les paroisses et qu'il est important de continuer à respecter. Voici ce qu'il écrit.**

« La situation sanitaire continue à se dégrader localement. Le pic de l'épidémie est prévu pour décembre. Il n'est pas inutile de se remémorer et de rappeler aux autres, de manière appropriée, les consignes sanitaires pour nous protéger et protéger les autres :

- Toutes les églises doivent être désinfectées régulièrement. Il ne doit pas y avoir d'eau dans les bénitiers.
- Le célébrant doit toujours être masqué et il doit se désinfecter les mains au début de la messe, avant l'offertoire, avant et après la communion, et après la messe.
- Toute l'assemblée doit être masquée et les personnes doivent se laver les mains avec une solution hydro-alcoolique à l'entrée dans l'église.
- Il doit y avoir une signalétique au sol, ne jamais se croiser, respecter les sens de circulation, garder toujours une distance d'au moins un mètre entre chaque personne, y compris dans les processions liturgiques au cours de la messe. Respecter les gestes barrières.
- Utiliser un banc sur deux.
- Donner la communion dans la main, le célébrant et ses acolytes étant toujours masqués. Le communiant se démasquant juste avant de communier.
- Ne pas s'attarder devant l'église avant et après la messe, regagner paisiblement sa maison.
- Inviter les personnes à éviter les grandes réunions de famille qui peuvent constituer des clusters. Être prudents et vigilants dans chaque famille.
- Faire catéchèse en petits groupes en respectant les gestes barrières, la même chose s'appliquant pour les différents groupes paroissiaux.
- Nous avons supprimé les grands rassemblements : le 1er mai à la Vierge Noire, le 15 août à la Vierge au Parasol, le 14 septembre à la Croix Glorieuse à la Plaine des Palmistes, le 19 septembre à Notre-Dame de La Salette à Saint-Leu. Célébrer ces fêtes en paroisses. »

Monseigneur Gilbert Aubry note par ailleurs « *que l'église de Champ-Borne avait été fermée momentanément. Il y avait eu un cas dans l'environnement immédiat. L'école catholique dans cette paroisse avait dû également être fermée momentanément, en relation avec le Rectorat* ».